

MAIRIE
DE
SUCCIEU
ISERE

Code postal : 38300



Tél. 04 74 92 00 42

Fax 04 74 92 07 16
mairie@succieu.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 DÉCEMBRE 2017

Etaient présents : BARRAL Baptiste - BARRAL-JOANNÈS Anne-Laure BOUILLOT Didier - DOUILLET Alain - DUPERRET Christophe - GAGET Patrick GALLOIS Brigitte - PAQUIER Corinne - PERRICHON Marie-Madeleine - SORLIN Julia (Présente 1h après le début de séance) - VIAL Guillaume - VEYET Richard

EXCUSÉS : CLOT Bernard (pouvoir à VIAL Guillaume) - FIHMAN Cécile

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GAGET Patrick

Le Conseil adresse à Cécile Fihman ses vœux de prompt rétablissement.

Le compte rendu du conseil municipal du 9 Novembre est adopté à l'unanimité.

1- FINANCES :

- Délibération engagement de dépenses et des recettes 2018

En attente du vote du Budget Primitif 2018, le maire est autorisé à percevoir les recettes et à engager les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits votés en 2017, et les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés en 2017.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

- Délibération de création d'une régie « menues dépenses ».

Afin de faciliter la gestion des petites dépenses (timbres, flyers, fleurs...), souvent réglées directement par les conseillers municipaux, une régie est instituée.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

- Délibération sur le montant de la subvention du CCAS

La subvention prévue au budget se monte à 2 000,00 €. Les recettes du CCAS en 2017 proviennent essentiellement des ventes de pains et tartes lors des marchés « court-circuit ».

Pour le marché des producteurs qui s'est déroulé le 12 mai
Dépenses = 636,54 € Recettes = 1 564,00 €

Pour le marché des producteurs qui s'est déroulé le 6 octobre
Dépenses = 609,47 € Recettes = 1 576,00 €

Bénéfices sur la période 2017 = 1 893,99 € arrondis à 1 894,00 €

La proposition est donc de verser au CCAS une subvention de 106,00 €.

Pour information les bénéfices de la vente des pains et tartes lors des marchés (2017 : 1 894,00 € - 2016 : 2 090,00 €) seront affectés à la réfection du four à pain.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

2 - INTERCOMMUNALITE :

Avec la loi NOTRe, la compétence de la CAPI en matière économique s'est étendue à l'ensemble des zones d'activités économiques situées sur son territoire. C'est un transfert de compétence des communes vers la communauté. Il entraîne à la fois des transferts de charges, qui ont été évalués et validés dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés (CLECT), ainsi que des transferts de patrimoine. Ces évaluations et transferts doivent être validés par l'ensemble des communes de la CAPI.

- Délibération sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

VOTANTS : 12 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

- Délibération sur le transfert de patrimoine des communes à la CAPI pour les Zones d'Activité Economique

VOTANTS : 12 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

▣ - VOIRIES / RESEAUX :

- Délibération sur l'organisation du déneigement

L'un des exploitants agricoles assurant le déneigement ayant pris sa retraite, il convient de revoir l'organisation du déneigement. Suivant une organisation adoptée en 2004, La commune est divisée en deux secteurs, délimités par le carrefour du Goulet :

Le secteur « sud-est » (du Goulet au Charnier, à Mirieu et aux Grailles, ainsi que le Javet, le Gapillon et la Garine) est confié à M. Hervé Vellet, exploitant agricole, qui intervient avec le matériel mis à disposition par la commune (lame et saloir).

Le secteur « nord-ouest » (du Goulet à Buffières et au Maillet, comprenant le village et la route de Sérézin) est confié à la société Jerem-Agri, société de travaux agricoles dirigée par M. Jérémy Armanet. Elle dispose de son propre matériel.

Des conventions seront établies pour une durée de quatre ans.

VOTANTS : 13 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

- Délibération d'approbation du programme de renforcement du poste du Charnier porté par le SEDI

Le Syndicat d'Energie de l'Isère (SEDI) prévoit des travaux de renforcement du poste électrique du Charnier, pour cause d'insuffisance du réseau due aux nouvelles constructions. Le SEDI percevant la taxe locale d'électricité, la commune ne sera pas sollicitée financièrement. Il convient cependant de délibérer pour approuver ces travaux.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

- Délibération de prolongement de l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public la nuit.

L'expérimentation de l'extinction de l'éclairage nocturne était prévue sur 6 mois. Toutefois, le bilan financier ne pourra être établi qu'après les relevés de consommation de mars 2018. Il est donc proposé la prolongation de 6 mois, soit jusqu'au 30 avril 2018, pour avoir le recul nécessaire sur cette opération.

Pour rappel la CAPI prend en charge l'éclairage public : consommation, matériel et installations. Son fournisseur d'électricité est ENGIE.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

- Information sur l'étude d'éclairage au village

Lors de l'audit énergétique mené en 2012, une étude d'éclairage sur le village avait été préconisée pour déterminer les évolutions et les mises aux normes éventuelles. Cette étude a été budgétée en 2017 par la CAPI et est confiée à la société L'ITEC. Celle-ci procédera à des mesures en fin de journée et en début de soirée dans les jours et semaines qui viennent.

□ **- BATIMENTS :**

- Délibération de prolongation du contrat avec le fournisseur d'électricité de la salle des fêtes.

Le contrat passé au 1^{er} janvier 2016 avec EDF pour la fourniture d'électricité de la salle des fêtes arrive à échéance au 31 décembre 2017. Il est proposé de le prolonger pour trois ans.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

- Pour information la ligne téléphonique a été rétablie à la salle des fêtes par Orange.
- Le contrôle du réseau électrique obligatoire a été effectué sur tous les bâtiments communaux

5 - URBANISME / ENVIRONNEMENT :

- Compte-rendu du Comité de Site de l'Espace Naturel Sensible

Le Comité de Site s'est réuni le 13 novembre. Il rassemble les riverains et exploitants agricoles, l'association de chasse, les élus de la commune, les services de la CAPI et du Département. Le diagnostic de la faune et de la flore a été présenté, ainsi que les mesures préconisées pour un plan d'actions de 5 ans. Celui-ci a mis en évidence la présence de plusieurs espèces à protéger. Les actions proposées seront mises en œuvre par la CAPI en fonction du budget alloué chaque année au service des Espaces Naturels Sensibles. Le conseil municipal prend acte.

6 - AFFAIRES SCOLAIRES

Une réunion s'est tenue le 7 décembre à propos du futur Collège de Champier. Il doit soulager les établissements existants de Bourgoin-Jallieu, La Tour du Pin, La Côte St-André, St-Jean-de-Bournay et St-Georges d'Espéranche.

Son secteur couvrirait 17 communes : Succieu, Châteauvilain, Les Eparres, Eclose-Badinières, Sainte-Anne-sur-Gervonde, Culin, Tramolé, Biol, Montrevel, Belmont, Saint-Didier-de-Bizonnes, Eydoche, Flachères, Champier, Le Mottier, Nantoin et Chatonnay. Elles font partie du « périmètre de réflexion » qui sera précisé en 2018. Le collège est prévu pour 650 élèves et ces 17 communes en compte 750 aujourd'hui.

Une discussion est donc ouverte notamment au sujet des temps de transport. La commission école de la commune engagera une discussion avec les représentants des parents d'élèves sur ce sujet.

7 - QUESTIONS DIVERSES

- Un courrier a été adressé au maire par un parent d'élève concernant la dangerosité de l'arrêt de bus de Buffières sur la RD520. Ce courrier a été transmis à la CAPI qui est en charge des arrêts de bus ainsi qu'au département qui gère la D520. Il est rappelé que des aménagements ont été réalisés depuis 2013, notamment l'installation d'un lampadaire solaire et une plateforme « pieds secs » côté descente des élèves.
- Les dons obtenus, le 11 novembre, par la distribution des « bleuets » a permis de collecter la somme de 24,00€. Les fonds récoltés servent à aider les anciens combattants, les victimes de guerre, les veuves et les orphelins.
- Le déploiement de la fibre optique, par le Plan Très Haut Débit du Département de l'Isère, pourrait être ralenti par les insuffisances et les défauts de l'adressage existant sur la commune de Succieu. Les voies doivent être dénommées et la numérotation des habitations doit être améliorée. Cette question était déjà abordée dans la mise à jour du Plan de Classement de Voirie. Elle sera accélérée et devrait donner lieu à une consultation publique en 2018.

Une réclamation d'un habitant de la commune soulève que les travaux effectués sur la voirie au niveau du stade ne permettent pas un drainage optimal des eaux. Cette question sera examinée rapidement et intégrée à la réflexion sur les travaux de voirie 2018.

Dans le cadre de la coopération culturelle entre les communes du Val d'Agnay, les bibliothèques ont réalisé des « Arbres à Vœux ». Les élèves de Succieu y ont participé lors des séances scolaires à la bibliothèque de Nivolas Vermelle. Une exposition des arbres circulera dans les communes au mois de janvier et sera de passage à Succieu.

Le prochain conseil municipal aura lieu Jeudi 11 janvier à 20h30.

Les vœux de la municipalité se tiendront le dimanche 14 janvier à 11 heures à la salle des fêtes.

COMMUNIQUE MAIRIE

Journée défense et citoyenneté (JDC) :

Cette journée doit être accomplie après votre recensement, entre votre 16^e et 25^e anniversaire. Elle permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions.

Pour vous inscrire aux concours et examens de l'Etat (permis de conduire, BEP, baccalauréat, etc.), vous devez présenter votre certificat de participation à la JDC ou votre certificat d'exemption. Si vous attendez de recevoir votre convocation à la JDC, vous pouvez justifier de votre situation au moyen d'une attestation provisoire. Pour prouver la régularité de votre situation en matière de recensement, vous devez avoir l'attestation remise par la mairie au moment de votre recensement

Les filles et garçons nés en décembre 2001 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille.

Période hivernale : Avec l'arrivée de l'hiver, pensez à équiper votre véhicule avec des pneus adaptés.

FERMETURE SECRÉTARIAT : Le secrétariat sera fermé : samedi 23, mardi 26, mercredi 27 et samedi 30 décembre 2017, le mardi 2 et mercredi 3 janvier 2018.

VIE DES ASSOCIATIONS

Associations	Date	Evénement	Contact
ASSTF/SPORT NATURE SUCCIEU	22/12/2017	Randonnée nocturne et dégustation d'huitres. Place du Village - 18h30	Dominique PAGES 06 72 81 00 30 Stéphane BOVAGNE 06 50 42 88 95
SPORT NATURE SUCCIEU	Voir calendrier sur site Tous les jeudis	Sortie vélos, VTT et marche nordique, gym douce www.sportnaturesuccieu.fr Gym 20h00 Salle des fêtes	Stéphane BOVAGNE 06 50 42 88 95
AINÉS DES TERRES FROIDES	7/12/17	Les après-midi des aînés. Tous les quinze jours salle Bon Accueil	Jacky Rudigier 04 74 27 99 21